

AVIS D'ENQUETE ENVIRONNEMENTALE PREALABLE
A DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Communes d'Albertville, Grignon, Gilly-sur-Isère, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon, Aiton, Fréterive, Chamousset, Saint-Jean-de-La-Porte, Cruet, Saint-Pierre-d'Albigny, Arbin, Montmélian, La Chavanne, Sainte-Hélène-du-Lac, Francin et Laissaud

Projet de véloroute des Préalpes en combe de Savoie entre Albertville et Laissaud

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2014, une enquête environnementale préalable à déclaration d'utilité publique est ouverte pendant 37 jours du lundi 3 novembre 2014 au mardi 9 décembre 2014 inclus, sauf jours fériés, en mairie des communes citées ci-dessus sur le projet de véloroute des Préalpes en combe de Savoie entre Albertville et Laissaud.

Ce projet consiste à créer une véloroute des Préalpes en combe de Savoie entre Albertville et Laissaud d'une longueur de 45 km et concernant 19 communes.

Les pièces du dossier comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre d'enquête publique ouvert en vue de recueillir les observations du public sur l'utilité publique du projet, seront déposés en mairie d'Albertville, Grignon, Gilly-sur-Isère, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon, Aiton, Fréterive, Chamousset, Saint-Jean-de-La-Porte, Cruet, Saint-Pierre-d'Albigny, Arbin, Montmélian, La Chavanne, Sainte-Hélène-du-Lac, Francin et Laissaud du **lundi 3 novembre 2014 au mardi 9 décembre 2014 inclus**.

Toutes les informations relatives à l'enquête seront consultables sur le site du Conseil Général de la Savoie : <http://www.savoie.fr>

L'avis de l'autorité environnementale ainsi que le présent avis d'enquête pourront être consultés sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante : <http://www.savoie.gouv.fr>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de la Savoie (Direction des Collectivités Territoriales et de la Démocratie locale – Bureau de la Démocratie Locale et de l'Utilité Publique) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert en mairies aux jours et heures indiqués ci-après :

★ Albertville

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
le vendredi de 8h30 à 17h00.

★ Grignon

le lundi et le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
le mardi de 8h00 à 12h00,
le mercredi de 13h00 à 19h00.

★ Gilly-sur-Isère

le lundi de 8h30 à 12h,
le mardi et le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
le jeudi de 14h00 à 18h00,
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Fermée le lundi 10 novembre 2014.

★ Frontenex

le lundi de 8h00 à 12h00 et de 16h30 à 19h00,
le mercredi et le jeudi de 8h00 à 12h00,
le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Fermée le lundi 10 novembre 2014.

★ Grésy-sur-Isère

le mardi, le jeudi, le vendredi et le samedi de 8h30 à 12h00.

★ Sainte-Hélène-sur-Isère

le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Fermée le lundi 10 novembre 2014.

★ Tournon

le mardi de 16h30 à 18h30,
le mercredi de 9h00 à 12h00,
le vendredi de 17h00 à 19h00.

★ Aiton

le lundi de 14h00 à 19h00,
du mardi au vendredi de 14h00 à 17h30.
Fermée le lundi 10 novembre 2014.

★ Fréterive

le mardi et le vendredi de 8h30 à 11h30,
le samedi de 8h30 à 11h00.

★ Chamousset

le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h30 à 11h30,
le mardi de 14h00 à 18h00.

★ Saint-Jean-de-la-Porte

le mardi de 14h00 à 19h00,
le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00.

★ Cruet

le lundi et le jeudi de 8h30 à 11h30,
le mardi de 15h00 à 18h30,
le vendredi de 15h00 à 19h00.

★ Saint-Pierre-d'Albigny

le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 sauf lundi 10 novembre 2014,
le mardi et le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
le mercredi de 8h00 à 12h00,
le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

★ Arbin

le lundi et le jeudi de 15h00 à 18h00,
le mercredi et le vendredi de 9h00 à 11h00.

★ Montmélian

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30,
le samedi de 8h30 à 12h00.

★ La Chavanne

le lundi de 9h00 à 12h00,
le mardi de 16h00 à 19h00,
le vendredi de 14h30 à 18h30.

★ Sainte-Hélène-du-Lac

le mardi de 17h00 à 19h00,
le mercredi de 14h00 à 17h00,
les vendredis de 16h00 à 18h00.

★ Francin

le mardi de 17h00 à 19h00,
le jeudi de 15h00 à 17h00,
le vendredi de 16h00 à 19h00.

★ Laissaud

le mardi de 13h30 à 18h30,
le mercredi et le jeudi de 8h00 à 12h00,
le vendredi de 14h00 à 19h00.

Monsieur André PETIT, Ingénieur RTE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Il siègera en mairies d'Albertville, Montmélian, Sainte-Hélène-sur-Isère, Laissaud, Saint-Pierre-d'Albigny et Grésy-sur-Isère, où il recevra les observations du public dans les conditions suivantes :

- en mairie d'Albertville :
 - le jeudi 13 novembre 2014 de 10h00 à 12h00
 - le lundi 1^{er} décembre 2014 de 10h00 à 12h00
- en mairie de Montmélian :
 - le jeudi 13 novembre 2014 de 14h30 à 16h30
 - le lundi 1^{er} décembre 2014 de 14h30 à 16h30
- en mairie de Sainte-Hélène-sur-Isère :
 - le vendredi 14 novembre 2014 de 10h00 à 12h00
 - le mercredi 3 décembre 2014 de 10h00 à 12h00
- en mairie de Laissaud :
 - le vendredi 14 novembre 2014 de 14h00 à 16h00
 - le vendredi 5 décembre 2014 de 14h00 à 16h00
- en mairie de Saint-Pierre-d'Albigny :
 - le mardi 18 novembre 2014 de 15h00 à 17h00
 - le mardi 9 décembre 2014 de 15h00 à 17h00
- en mairie de Grésy-sur-Isère :
 - le jeudi 20 novembre 2014 de 10h00 à 12h00
 - le vendredi 5 décembre 2014 de 10h00 à 12h00

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Pierre-d'Albigny siège de l'enquête. Celles-ci seront tenues à la disposition du public en mairie de Saint-Pierre-d'Albigny, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais. En outre, les observations écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur en mairies pendant ses permanences.

M. Gérard AVRILLIER, ingénieur en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera M. André PETIT en cas d'empêchement de celui-ci et exercera ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Monsieur Le président du Conseil Général est le maître d'ouvrage du projet ; toute information complémentaire sur le projet peut être demandée à M. Le Président du Conseil Général (Aménagement et Développement – Direction des Routes – Hôtel du Département – CS 31802 – 73018 Chambéry Cedex).

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies d'Albertville, Grignon, Gilly-sur-Isère, Frontenex, Grésy-sur-Isère, Sainte-Hélène-sur-Isère, Tournon, Aiton, Fréterive, Chamousset, Saint-Jean-de-La-Porte, Cruet, Saint-Pierre-d'Albigny, Arbin, Montmélian, La Chavanne, Sainte-Hélène-du-Lac, Francin et Laissaud, à la préfecture de la Savoie (Direction des collectivités territoriales et de la démocratie locale - Bureau de la démocratie locale et de l'utilité publique), où le public pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Savoie, pendant un an, à l'adresse suivante : <http://www.savoie.gouv.fr>

La décision relative à l'utilité publique du projet sera prise par un arrêté du préfet de la Savoie.